

 <i>Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse</i>	Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi	<u>Date d'émission :</u> 01.06.2021
Avis de Publicité et de Mise en Concurrence		
En vue de l'attribution d'une Autorisation d'Occupation Temporaire Du Domaine Public au Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi		
<u>Nom et adresse de l'organisme :</u> Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse Hôtel Consulaire Rue Adolphe Landry CS 10210 20293 BASTIA CEDEX Tél. : 04.95.54.44.44 <u>Site concerné :</u> Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Tél. : 04.95.51.22.72 Email : capitainerie.ajaccio@sudcorse.cci.fr <u>Objet :</u> La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse informe de la disponibilité, d'une superficie de terre-plein à usage de terrasse (extérieure) de 60 m² située sur le Quai Napoléon à l'intérieur du périmètre de la Concession du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi - Jetée de la Citadelle - 20000 Ajaccio - à compter du 1^{er} Juin 2021. <u>Cadre Juridique :</u> Ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017, relative à la propriété des personnes publiques. La délivrance de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public doit être organisée selon une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (article L2122-1-1 à L2122-1-4 du CG3P). L'autorisation du domaine public se formalisera par la mise en place d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable avec un préavis de 2 mois.		
Descriptif du bien vacant		
Superficie de terre-plein à usage de Terrasse de 60 m² située sur le Quai Napoléon du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi. Une visite du site est vivement conseillée.		
Durée de l'AOT		
La durée sera établie à compter du 1^{er} Juin 2021 jusqu'au 31 Octobre 2021 (<i>fin de concession du Port de Plaisance et de Pêche Tino Rossi</i>). Toutefois la terrasse étant située sur le Domaine Public, l'autorisation ne peut être accordée qu'à titre précaire et révocable.		

Redevance

L'occupation sur le Domaine Public est consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle basée sur les tarifs publics en vigueur pour l'année 2021 sur la zone de concession du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi, à savoir : 3339.91 € HT/ an soit 4007.90 € TTC/an pour 60 m²(tarifs 2021).

Le règlement du loyer s'effectuera par virement bancaire mensuel ou trimestriel avec un dépôt d'une caution équivalente à 3 mois de loyer €/HT.

Tarifs affichés à la Capitainerie du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi.
Les tarifs sont révisés annuellement après consultation du Conseil Portuaire.

Dossier de candidature

- Lettre de motivation du candidat, avec références éventuelles,
- Mémoire technique du projet d'activité et prospective commerciale.
- Copie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité,
- Extrait du K-bis datant de moins de 3 mois et statuts de la Société,
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile garantissant les dommages causés aux ouvrages et aux tiers, ainsi qu'une renonciation à tous recours contre la CCIC par son assureur.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- Bilans, comptes de résultats du dernier exercice du candidat (n-1) et prévisionnel du projet (n+1).

Conditions d'attribution/ Jugement des offres

Les critères de sélection des candidats seront les suivants :

Le mémoire technique sera noté sur **100 points** correspondant aux critères suivants :

- Critère N°1 : l'activité doit être liée à une prestation de service du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino-Rossi, sous quelque forme que ce soit tel débit de boisson, brasserie, glacier, restauration, crêperie et/ou snack, et/ou pizzeria, destinée à une clientèle locale, de passage, touristique... : **40 points**
- Critère N°2 : l'offre du candidat apportera une prestation de service liée à l'activité économique et commerciale étalée sur l'année ou au minimum sur 7 mois (d'avril à octobre), offre qui sera décrite à travers un mémoire technique et évaluée également sur le dossier de candidature remis : **60 points**

Chaque critère sera affecté du coefficient de pondération suivant :

- 0 : renseignement non fourni
- 25% de la note : Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, peu d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée au regard du critère jugé.
- 50% de la note : Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, suffisamment d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée au critère jugé.
- 75% de la note : Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée au critère jugé.
- 100% de la note : Offre jugée excellente car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée au critère jugé.

La somme des notes des sous critères affectés des coefficients de pondération donnera la note valeur technique du candidat.

La note finale du candidat est égale à la somme des 2 notes de la Valeur Technique

La CCIC se réserve la possibilité d'organiser une audition des candidats, si nécessaire.

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formulée par la délivrance d'une AOT, la CCIC se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'AOT du Domaine Public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Date limite de réception des candidatures
--

Le Jeudi 27 Mai 2021 à 12h00

Conditions de remise des candidatures
--

Les candidatures peuvent être remises :

- Par voie postale à l'attention du Président de la CCIC avec AR, à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Quai l'Herminier -CS 30253 - 20179 AJACCIO Cedex I

- Par voie électronique à l'adresse email suivante avec AR : capitainerie.ajaccio@sudcorse.cci.fr

Les candidatures devront être rédigées entièrement en langue française ainsi que les documents remis en annexes.

Pour tout complément d'information éventuel, les candidats devront contacter la Capitainerie du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi au 04.95.51.22.72 ou par mail capitainerie.ajaccio@sudcorse.cci.fr

Support de la publicité de l'offre

L'offre de mise à disposition d'un espace du domaine public sera affichée et publiée :

1. Sur le panneau d'affichage à l'entrée de la Capitainerie du Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi ;
2. Sur le site internet du Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi : www.port-ajaccio.com ;
3. Sur le site internet de la CCIC : www.2a.cci.fr .